HENRI MARIE DUBREIL DE PONTBRILLANT,

Par la Miséricorde de Dieu et la Grace du Saint Siège, Evêque de Québec, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur J. C.

DE tous côtés, Nos très-chers Frères, l'Ennemi fait des préparatifs immenses, ses forces au moins six fois supérieures aux notres se mettent déja en mouvement; nos préparations sont plus lentes, le Fleuve est à peine entièrement navigable, les semailles qui pressent et qu'on ne sauroit faire avec trop de soin vous retiennent dans les Campagnes. Le défaut de vivres fait reculer les mouvements autant qu'il se peut. Tout semble nous manquer à la fois, et jamais la Colonie ne s'est trouvée dans un état si critique et si dangereux. Jamais nous n'avons été si dépourvus, et menacés d'une manière si vive, si universelle, si opiniatre. C'est véritablement aujourd'hui plus que jamais que nous devons dire que notre unique ressource est le secours puissant du Seigneur. Faites donc, Nos très-chers Enfans, tous vos efforts pour le mériter, ou du moins pour n'y mettre pas d'obstacles, pour réussir, détruisez en vous tout ce qui peut déplaire à Notre Dieu. Ainsi c'est le péché qu'il faut expier et auquel il faut renoncer absolument. Notre conversion et celle des pécheurs et la persévérance des Justes est le grand objet qui doit d'abord nous occuper, persuadés, que nous devons être, que si nous recherchons véritablement le Seigneur notre Dieu, il se présentera à nous comme notre Souverain défenseur: *Quærite primum Regnum Dei et hæc omnia adjicientur vobis.*

A ces causes, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit, le St. Nom de Dieu invoqué :

1°. Dans les Paroisses des Campagne le premier Dimanche de chaque mois il sera fait une Procession, sans porter le S. Sacrement, à l'endroit et à l'heure que choisira chacun des Messieurs les Curés. Dans cette Procession on chantera les Litanies des Saints et le Pseaume *Miserere mei, Deus,* et immédiatement les Antiennes et Oraisons ordinaires des Saluts. Le Prêtre fera une Amende honorable au nom des pécheurs qu'on peut prendre dans le Rituel au Dimanche de la Trinité, page 429.

2°. Tout Prêtre Séculier ou Régulier ajoutera aux Oraisons de la Messe l'Oraison du Missel *Deus, refugium.*

3°. Dans toutes les Bénédictions du Saint Sacrement on chantera le trait *Domine, non secundum,* avec les Versets et l'Oraison pour la Rémission des péchés.

Sera le présent Mandement lu et publié au Prône des Messes Paroissiales, le premier Dimanche après réception d'icelui. Donné à Québec, sous notre Seing et le Sceau de nos Armes et la souscription de notre Secretaire. — 1759 —

(Ainsi signé.) † H. M. Ev. DE QUEBEC.

Ces Prières publiques dureront jusqu'au premier Octobre.

PAR MONSEIGNEUR.

HUBERT, PTRE. SEC.